

Baulmes - Vuitebœuf
 Rances - Champvent
 Essert-s.-Champvent
 Valeyres-s.-Rances
 Villars-s.-Champvent
 Vugelles-La Mothe
 Sergey - L'Abergement
 Method - Suscévaz
 Lignerolle - Les Clées - Orges

BULLETIN DES AVIS OFFICIELS



Paraît chaque mercredi

Rédaction et publicité :

Greffe municipal, 1446 Baulmes

Tél. 024 459 15 66

Fax 024 459 19 64

Courriel: info@baulmes.ch

Du lundi au jeudi: 09h00 - 11h00

Mercredi après-midi: 14h00 - 18h00

Abonnements: Fr. 20.- par an

Publicité: À la case (Fr. 15.-)

Les demandes d'abonnements sont reçues par les Greffes municipaux des communes de Baulmes, Vuitebœuf, Rances, Champvent, Essert-sous-Champvent, Valeyres-sous-Rances, Villars-sous-Champvent, Vugelles-La Mothe, Sergey, L'Abergement, Method, Suscévaz, Lignerolle, Les Clées, Orges.

CÉLÉBRATIONS

Vendredi 7 avril 2023 - Vendredi Saint

Ballaigues	10 h 00	Culte. A. Ledoux.
Giez	10 h 00	Culte. Cène. A.-C. Rapin.
Onnens	10 h 00	Culte sous-régional. S. Gabrieli.
Method	10 h 00	Culte. Cène. Ch. Collaud.
Baulmes	15 h 00	Concert poétique et spirituel pour le temps pascal.

Dimanche 9 avril 2023 - Pâques

Valeyres-sous-Rances	10 h 00	Culte de Pâques. J.-M. Diacon-Reymond.
Montcherand	10 h 00	Culte. A. Ledoux.

Dimanche 16 avril 2023

La Chaux de Sainte-Croix	09 h 45	Culte «Ensemble». J.-C. Jaermann.
Ballaigues	10 h 00	Culte. A. Ledoux.

COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE - ÉGLISE CATHOLIQUE DE BAULMES

Messes du mois d'avril 2023:

9 avril 2023: Pâques à 8h30 - 23 avril 2023: messe à 8h30

Mercredi 19.04 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 26.04 18h00 - 20h30

Entraînement

MAI

Mercredi 3.05 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 10.05 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 17.05 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 24.05 18h00 - 20h30

Tir militaire

Mercredi 31.05 18h00 - 20h30

Entraînement

JUIN

Vendredi 2.06 15h00 - 20h30

Tir en campagne

Samedi 3.06 08h30 - 12h00

Tir en campagne

Dimanche 4.06 08h30 - 12h00

Tir en campagne

Mercredi 7.06 18h00 - 20h30

Entraînement

Vendredi 9.06

Abbaye de Baulmes

Samedi 10.06

Abbaye de Baulmes

Mercredi 14.06 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 21.06 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 28.06 18h00 - 20h30

Entraînement

JUILLET

Mercredi 5.07 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 12.07 17h00 - 20h30

Entraînement + tir des Aiguilles avancé

Vendredi 14.07 15h00 - 20h30

Tir des Aiguilles

Samedi 15.07 08h00 - 17h30

Tir des Aiguilles

Mercredi 19.07 17h00 - 20h30

Tir des Aiguilles

Vendredi 21.07 15h00 - 20h30

Tir des Aiguilles

Samedi 22.07 08h00 - 12h00

Tir des Aiguilles

AOÛT

Mercredi 2.08 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 9.08 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 16.08 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 23.08 18h00 - 20h30

Tir militaire

Mercredi 30.08 18h00 - 20h30

Entraînement

BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

Attention

Il n'y aura **PAS DE PARUTION** durant la semaine du lundi de Pâques, soit le:
mercredi 12 avril 2023

Les mercredis où le Bulletin ne paraît pas figurent sur le site internet de la Commune de Baulmes sous le lien suivant: <http://www.baulmes.ch/fr/165/tarifs-de-publication-dans-le-bulletin-des-avis-officiels>.

Merci de votre compréhension.

La rédaction

Autorisation

Dans sa séance du 27 mars 2023, la Municipalité a autorisé Monsieur Claude Deriaz à effectuer les travaux suivants:

Nature de l'ouvrage: Remplacement de deux fenêtres en portes-fenêtres dans un ancien atelier.

Adresse: Rue du Russelet 9 à Baulmes

Parcelle N°: 164

ECA N°: 165

La Municipauté



BAULMES

www.baulmes.ch

Bibliothèque communale de Baulmes

Pendant les vacances scolaires, la bibliothèque sera **ouverte** les mercredis soirs

12 et 19 avril de 19h00 à 20h30

Vendredi Saint **fermé**.

Retour à l'horaire normal le lundi 24 avril à 9h30.

Bonnes lectures pasquales.

Société de tir sportif Misterdam Baulmes

Dates des tirs 300 mètres 2023

AVRIL

Mercredi 12.04 18h00 - 20h30

Entraînement



BAULMES

www.baulmes.ch

SEPTEMBRE

Mercredi 6.09 17h30 - 20h00

Entraînement

Mercredi 13.09 17h30 - 20h00

Entraînement

Samedi 23.09 13h30 - 17h30

Entraînement

Samedi 30.09 13h30 - 17h30

Entraînement

OCTOBRE

Samedi 7.10 13h30 - 17h30

Entraînement

Samedi 14.10 13h30 - 17h30

Tir de clôture interne

Samedi 21.10 13h30 - 17h30

Tir de l'Amitié Villars s/Yens - Baulmes

Pendant la durée des tirs, il est formellement interdit de pénétrer dans la zone dangereuse.

La Municipalité et la Société de tir sportif Misterdam déclinent toute responsabilité en cas d'accident dû à la non observation de cet avis.

La Municipalité

Poste au concours

La Municipalité de Baulmes met au concours, pour son administration communale, un poste dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée:

employé.e administratif.ve
60% minimum
(mardi, mercredi et vendredi)

Vos tâches principales:

- Assurer le contact avec les citoyen.ne.s au guichet ou par téléphone;
- Effectuer les opérations courantes d'une filiale postale en partenariat;
- Répondre aux différentes demandes en lien avec le contrôle des habitants;
- Exécuter des tâches courantes de secrétariat.

Profil:

- CFC d'employé.e de commerce ou titre jugé équivalent;
- Autonomie, capacité d'organisation, disponibilité, flexibilité;
- Goût pour les contacts humains;
- Sens de la discrétion et du devoir de réserve;
- Maîtrise impérative des outils bureautiques.

Entrée en fonction: de suite ou à convenir.

Délai de postulation: 28 avril 2023.

Merci d'adresser votre dossier complet (lettre de motivation, curriculum vitae, diplômes et certificats de travail) si possible en un seul fichier PDF, à l'adresse suivante: info@baulmes.ch ou par courrier postal: Commune de Baulmes, case postale, 1446 Baulmes.

Une réponse sera donnée uniquement aux dossiers correspondant au profil demandé.

Contact: M. Julien Cuérel, syndic, 079 231 30 35.

La Municipalité



VUITEBŒUF

www.vuitebœuf.ch

Dispense d'enquête N° 2023-02

La Municipalité a décidé en sa séance du 27 mars 2023 de dispenser des formalités d'enquête les travaux suivants:

Requérants: Madame et Monsieur Alma et Esmir Sabic

Objet: Parcelle N° 545. Demande de pose d'un jacuzzi.

Cet avis est affiché aux piliers publics de Peney et de Vuitebœuf **du 30 mars au 28 avril 2023.**

La Municipalité

Fermeture bureau Fêtes de Pâques

La Municipalité informe sa population que les bureaux et guichets de l'administration communale seront **fermés**

Vendredi Saint 7 avril
et lundi de Pâques 10 avril 2023

La Municipalité



RANCES

Administration communale Greffe municipal - Contrôle des habitants - Bureau des étrangers

Les bureaux seront **fermés**
du 11 avril au 14 avril 2023

Les personnes qui auraient des documents à établir sont priées de bien vouloir prendre leurs dispositions selon ces dates.

Je vous remercie de votre compréhension et souhaite à toutes et tous de joyeuses fêtes de Pâques.

La secrétaire

Tir sportif Rances Tirs internes - Saison 2023

AVRIL

Lundi 24 de 18h00 à 20h00

Tir entraînement et militaire

MAI

Lundi 8 de 18h00 à 20h00

Tir entraînement

Lundi 22 de 18h00 à 20h00

Tir entraînement et militaire

JUIN

Lundi 5 de 18h00 à 20h00

Tir entraînement

Lundi 19 de 18h00 à 20h00

Tir entraînement et militaire

AOÛT

Lundi 28 de 18h00 à 20h00

Tir entraînement et militaire

SEPTEMBRE

Vendredi 1^{er} de 15h00 à 20h00

Samedi 2 de 8h00 à 18h30

Dimanche 3 de 8h00 à 18h30

Samedi 9 de 8h00 à 18h30

Dimanche 10 de 8h00 à 12h00

Tir FVJC

Jeudi 21 de 16h00 à 20h00

Samedi 23 de 8h30 à 12h00

et de 13h30 à 16h30

Tir clôture

OCTOBRE

Samedi 21 Journée

Tir de la Rataplan

Élection complémentaire d'un conseiller.ère municipal.e

**Arrêté de convocation
pour le scrutin du 18 juin 2023**

Décision préfectorale du 8 mars 2023

Vu:

- la Loi du 05.10.2021 sur les droits politiques (LEDP) et son règlement d'application (RLEDP),
- la démission de **Madame Lucette TONETTI**, Municipale,
- l'autorisation du Bureau électoral cantonal du 2 mars 2023,

Les membres du corps électoral de la **Commune de Rances** sont convoqués le **dimanche 18 juin 2023** pour élire un.e Conseiller.ère municipal.e en même temps que les votations fédérale et cantonale.

En cas de second tour, celui-ci aura lieu le **dimanche 9 juillet 2023.**

Conditions générales

Cette élection aura lieu selon le système majoritaire à deux tours (majorité absolue au premier tour et relative en cas de second tour); une élection tacite est possible dès le 1^{er} tour. En cas d'élection tacite, la tenue du scrutin populaire est annulée.

Corps électoral

Font partie du corps électoral communal (à l'exclusion des personnes faisant l'objet d'une curatelle de portée générale ou qui sont représentées par un mandataire pour cause d'inaptitude en raison d'une incapacité durable de discernement) :

- les Suisses, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans révolus et qui ont leur domicile politique dans la Commune ;
- les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de dix-huit ans révolus, domiciliées dans la Commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et sont domiciliées dans le Canton de Vaud depuis trois ans au moins.

Seront automatiquement incluses dans le registre du corps électoral les personnes qui remplissent les conditions ci-dessus ou qui les rempliront d'ici au jour du scrutin.

Le registre du corps électoral peut être consulté au greffe municipal durant les heures normales d'ouverture des bureaux à des fins de vérification de l'exactitude des données inscrites.

Dépôt des listes

Le dernier délai pour le dépôt des listes est fixé :

- **au lundi 8 mai 2023 à 12 heures précises au greffe municipal pour le premier tour;**
- **au mardi 20 juin 2023 à 12 heures précises au greffe municipal en cas de second tour.**

Toute liste de candidature doit:

- être signée par 3 membres du corps électoral domiciliés dans la Commune avec l'indication de leur.s nom.s, prénom.s, année de naissance, lieu.x d'origine et domicile ;
- mentionner une personne mandataire et une personne suppléante; à défaut, la personne dont le nom figure en tête des signataires est considérée comme personne mandataire et la suivante comme personne suppléante;
- être accompagnée d'une déclaration d'acceptation signée par chaque personne candidate; sa signature peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale



RANCES

jointe à la déclaration ;

- porter une dénomination distincte et indiquer les nom.s, prénom.s, année de naissance, lieu.x d'origine, profession et domicile de toutes les personnes candidates.

Le greffe municipal prend note des date et heure du dépôt des listes et s'assure de leur conformité.

En complément à la procédure légale et pour des besoins d'organisation, il est immédiatement fait mention à la Préfecture ainsi qu'au bureau électoral cantonal (021 316 44 00 – droits-politiques@vd.ch) si l'élection est tacite ou s'il y aura un scrutin aux urnes.

Le bureau



CHAMPVENT

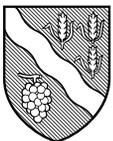
www.champvent.ch

Fermeture du bureau communal Fêtes de Pâques

Le greffe municipal, le contrôle des habitants ainsi que la bourse communale seront **fermés**
du 10 au 21 avril 2023

Nous vous souhaitons de belles fêtes de Pâques.

Les préposées



VALEYRES SOUS RANCES

Autorisation

Dans sa séance du 21 mars 2023, la Municipalité a autorisé M^{me} et M. Kyroudi Archonteia et Tsachouridis Nikolaos à effectuer les travaux suivants:

Parcelle N°: 107

Nature de l'ouvrage: Réfection de la toiture avec de la petite tuile plate naturelle ainsi que la toiture du jardin d'hiver (tuiles identiques à celles du dépôt, couleur cuivre).

La Municipalité

Greffe municipal - Contrôle des habitants - Bureau des étrangers

Les bureaux seront **fermés**

du 17 avril 2023 au 21 avril 2023

Les personnes qui auraient des documents à établir (attestations de domicile par exemple) ou des permis à retirer voudront bien prendre leurs dispositions.

Durant cette période, les documents d'identité peuvent être établis directement auprès du Centre de biométrie, Voie du Chariot 3 (Place de l'Europe), 1014 Lausanne, tél. 0800 01 1291, www.biometrie.vd.ch.

Merci pour votre compréhension.

L. Sanchez

NOUVEL HORAIRE de l'Hôtel de l'Ours à Vuitebœuf



Lundi de 8h45 à 18h00
De mardi à samedi
de 8h45 à 21h15
Dimanche de 8h45 à 18h00

Réservez vos places:

024 459 22 59



La Municipalité et le Conseil général de Method

ont la tristesse de faire part du
décès de

Monsieur

Jacques Michel BONY

Vice-président

**de notre Conseil général
du 09.05.2011 au 16.12.2019**

Toute notre sympathie à sa famille



Offre de printemps

Rachat de ferraille Fr. 100.- To
Rachat de voiture complète Fr. 100.- pièce

Laurent Bader

Récupération de fers et métaux

Route d'Yverdon 3 - 1445 VUITEBCEUF

Tél: +41 24 459 25 75

laurent.bader@badermetaux.ch

www.badermetaux.ch

Gaillard Sanitaire-Chauffage à Lignerolle

Succession

HOURIET
sanitaire

☎ 021 887 75 75 🌐 WWW.HOURIET-SANITAIRE.CH

Orzens - Lignerolle

Téléphone:

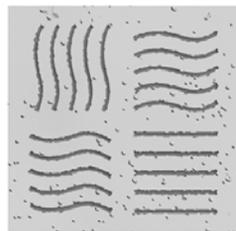
021 887 75 75

Site internet:

www.houriet-sanitaire.ch

CORPS ACCORD

Retrouver l'équilibre



- **Massages...**
 - relaxant
 - ayurvédique
 - neuro-musculaire
 - aux pierres chaudes
- **Coaching**
- **Thérapie Polarity**
- **Questions sociales**
 - renseignements,
 - conseils, etc.

Audrey Roncière

Masseuse, animatrice
en atelier créatif
et infirmière sage-femme

Sur rendez-vous au
079 394 87 00

- Détente
- Bien-être
- Harmonisation
- Regain d'énergie

Philippe Roncière

Masseur, coach,
thérapeute Polarity
et travailleur social

Sur rendez-vous au
079 653 53 52

- Problèmes de dos
- Douleurs musculaires
- Envie de se réorienter
- Besoin de faire le point

Institut Corps Accord • Auberge du Cerf • Rue du Collège 2 • 1357 Lignerolle

REBOUTAGE

Sciatique Dos Nuque Épaules

Éric Charotton**079 279 75 20****SOUPER
Thaïlandais**

22.04.2023

APÉRO OFFERT DÈS 19H

MENU

ROULEAUX DE PRINTEMPS

BOEUF BASILIC & RIZ

GLACE NOIX DE COCO &
FRUITS EXOTIQUES

• PRIX

ADULTE 45.-
ENFANT (-15) 2.- PAR ANNÉE
D'ÂGE

• INSCRIPTIONS

JUSQU'AU 16.04.2023

AUPRÈS DE ROMANE AU

078 983 48 28**SOLCREATIONS**

OGENS - YVERDON-LES-BAINS - BAULMES

Les sols... notre passionParquets bois véritable
Stratifié - Ponçage
Moquettes - Sols vinyl - PVC - Lino
Stores - Literie**Vente à l'emporter ou pose par nos soins**Depuis 30 ans **www.solcreations.ch**
à votre service **021 887 74 30**
024 426 07 26**BULLETIN
DES
AVIS OFFICIELS**Rédaction et régie des annonces:
Greffe municipal de Baulmes
Tél. 024 459 15 66
Courriel: info@baulmes.ch

présente

**TOUT LE PLAISIR
EST POUR NOUS !**Une comédie de
Ray Cooney et John ChapmanAdaptation : Sébastien Castro
Mise en scène : Ueli LocherDécors : Fabienne,
Olivier, Jorge, RaphaëlRégie son et lumières :
Fabian et Ilja**VALEYRES
SOUS
MONTAGNY**Grande salle
21 AVRIL AU 6 MAI
2023**VUARRENS**Grande salle
En collaboration avec
les Grizzlis du
FC Nord Gros-de-Vaud
11 AU 13 MAI 2023

Spectacle à 20h sauf dimanche à 17h, portes 1h avant

Entrée CHF 27.-, petite restauration

Réservations : www.troupe-tam-tam.ch ou librairie L'Étage au 024 425 10 41**DANIKA**

★ COIFFURE ★

Sur rendez-vous
Possibilité de vous véhiculerRoute d'Yverdon 5
1445 VUITEBOEUF
079 220 62 33**Votre spécialiste
en coloration végétale**www.danikacoiffure.ch**BULLETIN DES AVIS OFFICIELS**Rédaction et régie des annonces:
Greffe municipal de Baulmes
Tél. 024 459 15 66
Courriel: info@baulmes.ch

SOIRÉES PARTAGE ET JEUX DE SOCIÉTÉ OUVERT À TOUS

19h30-22h00
Hôtel de ville
1446 BAULMES

- Vendredi 13 janvier
- Vendredi 10 février
- Vendredi 10 mars
- Vendredi 7 avril
- Vendredi 12 mai
- Vendredi 9 juin

impact.baulmes@gmail.com

IMPACT
BAULMES

YVERDON-LES-BAINS Salle de La Marive

Vendredi 7 avril 2023 à 19h30 précises

Portes ouvertes à 18h00

Super loto en espèces

Association sportive et culturelle Poste-Swisscom

30 tours pour Fr. 10.- + Jackpot Fr. 20.-
Planche Fr. 50.- (Fr. 25.- après la pause)

Quine: Fr. 60.- / Double: Fr. 80.- / Carton Fr. 120.-

Royale: Fr. 5.- la carte ou 4 pour Fr. 15.- / 4 fois Fr. 500.- en espèces

Valeur totale: Fr. 10'400.-

Organisation: ASC Poste-Swisscom

Distance insuffisante sur les routes

110 blessés graves et 2 tués par an

Dans le trafic routier, une distance insuffisante est synonyme d'un plus grand risque d'accident.

Chaque année en Suisse, plus de 110 personnes sont grièvement blessées et deux sont tuées à la suite d'une collision par l'arrière due à une distance insuffisante. Ce type d'accident étant sur-représenté sur les autoroutes, le BPA a décidé de lancer une nouvelle campagne d'affichage aux entrées d'autoroutes afin de rappeler aux usagers de la route qu'une distance suffisante augmente la sécurité.

Un rendez-vous important, un bref moment d'inattention ou encore un trafic dense: autant de raisons qui peuvent mener un usager de la route à rouler trop près du véhicule qui le précède. Cette scène, particulièrement courante sur les routes, a pour conséquence une hausse du risque d'accident et l'apparition de situations périlleuses: en cas de freinage brusque et inattendu, la collision est presque inévitable.

Les collisions par l'arrière dues à une distance insuffisante sont chaque année à l'origine de plus de 110 blessés graves et deux décès en moyenne sur les routes helvétiques, dont près de la moitié en localité. Sur les autoroutes, le risque de tels accidents avec des blessés graves est particulièrement élevé.

«21, 22»

Plus les véhicules sont rapides, plus la distance de sécurité doit être grande. Par

conséquent, cette dernière est particulièrement importante sur les tronçons à grande vitesse. Pour évaluer correctement la distance de sécurité sur l'autoroute, le mieux est d'appliquer la règle des deux secondes (compter «vingt et un, vingt-deux»). En d'autres termes, la distance par rapport au véhicule qui précède doit être au moins égale à la distance parcourue en deux secondes. Lorsqu'il pleut, qu'il neige ou que la visibilité ou les conditions routières sont mauvaises, il faut respecter une distance nettement plus grande.

L'image des boîtes d'oeufs

Pour rappeler aux usagers de la route l'importance de la distance de sécurité et la règle des deux secondes, le BPA a créé une nouvelle affiche, dont le message est illustré par une comparaison surprenante: des cartons d'oeufs y représentent des

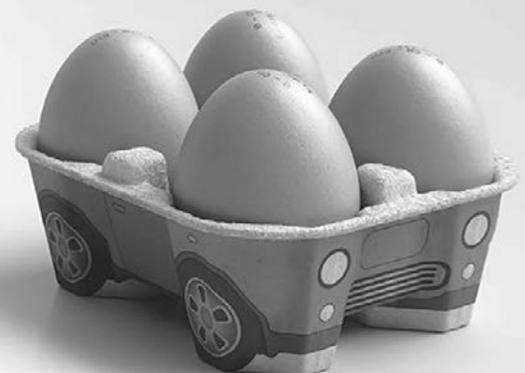
voitures et leurs occupants. Une accroche et un texte complémentaire clairs et concis explicitent le message. Cette affiche est visible sur la soixantaine de panneaux du BPA placés à des entrées d'autoroute dans toute la Suisse.

Outre la règle des deux secondes, le BPA émet quatre autres recommandations afin de diminuer le risque d'accident:

- Rouler avec prudence et anticipation
- Ne pas se laisser distraire
- Ne pas consommer d'alcool puisqu'une petite quantité suffit à allonger le temps de réaction
- Privilégier les véhicules équipés de systèmes d'aide à la conduite tels que l'assistance au freinage d'urgence, au maintien de la trajectoire et l'adaptation intelligente de la vitesse.

Source: www.bpa.ch

Distance suffisante = pas de casse



bfu
bpa
upi

2 secondes avec le véhicule qui précède